

Programme de la journée



10h30-11h15: Nouvelles au sujet du programme Région-Energie Ricardo Bandli & Céline Zurbriggen

11h15-11h30 : Financements des Régions Céline Zurbriggen

11h30-12h00 : **RégioSuisse – Possibilités de soutien pour les régions** Pascal Blanc

Pause repas

13h15-13h45 : Bilan énergie-climat et calculateur Damien Chiffelle et Jérôme Attinger

13h45 : Bonnes pratiques des Régions

- MYénergie- retours sur les réalisations, tour d'horizon des nouveaux projets et défis Martine Plomb
- Bellinzone: Outils et méthodes pour aménager l'emploi d'énergie sur le territoire Stefano Mazzaccaro
- AggloD: retour d'expériences dans le domaine de la mobilité et organisation de la gouvernance Robin Joliat

15h30: Apéro!

Objectifs de la journée



- Echanger sur les expériences des Régions- Energie existantes
- Aborder les bons exemples pour les Régions qui souhaitent rejoindre le programme
- Les Régions existantes et les potentielles futures Régions:
 - reçoivent les informations les plus récentes sur le programme Région-Energie
 - connaissent les différentes possibilités de financement et de soutien
 - s'inspirent mutuellement et apprennent les unes des autres

Informations sur le programme Région-Energie



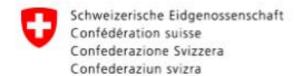


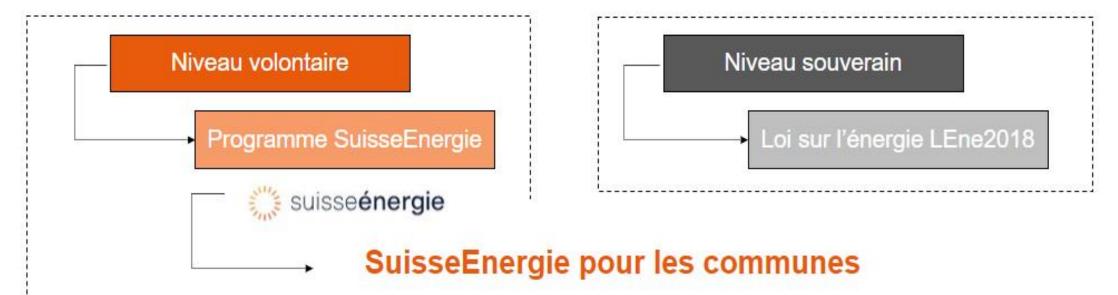
- En guise d'orientation
- Rétrospective depuis 2020
- En 2021, nouvelle organisation du programme de soutien de SuisseEnergie pour les communes
- Phase de projet en cours RE (mise en œuvre 2022/2023)
- Programme de soutien futur de SuisseEnergie pour les communes 2023 (mise en œuvre 2024/25)
- Questions

Patrizia Imhof / direction de projet
Ricardo Bandli / responsable du programme OFEN

En guise d'orientation

Stratégie énergétique 2050

















SuisseEnergie pour les communes soutient et encourage les villes, les communes et les régions dans leurs efforts en vue de contribuer de manière significative à atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et de l'Accord de Paris sur le climat.



NOUS INVITONS TOUTES LES VILLES, **COMMUNES ET RÉGIONS À PRENDRE** PART AU PROGRAMME DE SOUTIEN. NOUS **NOUS RÉJOUISSONS DE VOTRE INTÉRÊT!**

Local-energy.swiss Präsentationstitel 6

Prestations du programme de soutien Région-Energie



- Soutien spécialisé dans le domaine des Régions-Energie
 - Conseil par le Service Région-Energie (mise en place de Régions-Energie, transfert de connaissances)
 - Aides et outils (p. ex. Guide « Collaboration intercommunale »)
- Réseau de spécialistes
- Partage d'expériences entre les Régions-Energie
- > ces prestations sont disponibles pour toutes les régions
- Soutien financier
 - Durée de 2 ans (soumission en 2021, mise en œuvre en 2022-2023)
 - Nouveau: soutiens pour 1-3 projets à hauteur de min. CHF 15'000.- à max. CHF 30'000.- par année
 - Tout au plus 40% des coûts totaux du projet (y c. propres prestations)
- Entretien annuel avec votre conseiller/conseillère Région-Energie accrédité/e
- > ces deux prestations d'encouragement nécessitent la réussite de la soumission de projet

Local-energy.swiss Präsentationstitel

Rétrospective depuis 2020

SuisseEnergie
pour les communes
RégionÉnergie

- Conclusion du programme de soutien 20 et 21
- Nouvelle direction de projet Région-Energie depuis 2021



- 2021: entrée en vigueur de la nouvelle « Stratégie du programme SuisseEnergie »
- Nouvelle conception du programme de soutien de SuisseEnergie pour les communes

2021 Nouvelle organisation du programme de soutien de SuisseEnergie pour les communes





La solidarisation des différents programmes de soutien de SuisseEnergie pour les communes visait:

- Un meilleur aperçu pour les utilisateurs
- Une augmentation de l'offre de la part de l'OFEN/SuisseEnergie pour les communes
- Une harmonisation des conditions, des délais, des procédures et des outils

2021 Nouvelle organisation du programme de soutien de SuisseEnergie pour les communes





Smart City Innovation Projects SCIP

pour les communes et régions innovantes Projets gagnants : jusqu'à CHF 60'000 Idées récompensées : CHF 5'000

Projets temporaires

pour les communes spontanées Communes : jusqu'à CHF 12'000 Régions : jusqu'à CHF 36'000



Communes pionnières

pour les communes ambitieuses CHF 80'000 – CHF 100'000 par année

Spécifique pour les régions:

- Région-Energie Mars 2023

- Projets temporaires
Mai 2022 et mars 2023

Villes et communes innovantes

pour les communes engagées CHF 15'000 – CHF 30'000 par année

Région-Energie

pour les activités intercommunales CHF 15'000 – CHF 30'000 par année



Soutien dans le cadre du processus

pour les Cités de l'énergie et ISO CHF 4'000 / CHF 10'000

Tous les 2 ans

Nouvelle organisation du programme de soutien SuisseEnergie pour les communes



Spécifique pour les régions:

- Projets temporaires

1er mai 2022

En 2022, les quatre thèmes suivants peuvent être choisis:

Énergie solaire: construction d'installations photovoltaïques sur le territoire communal

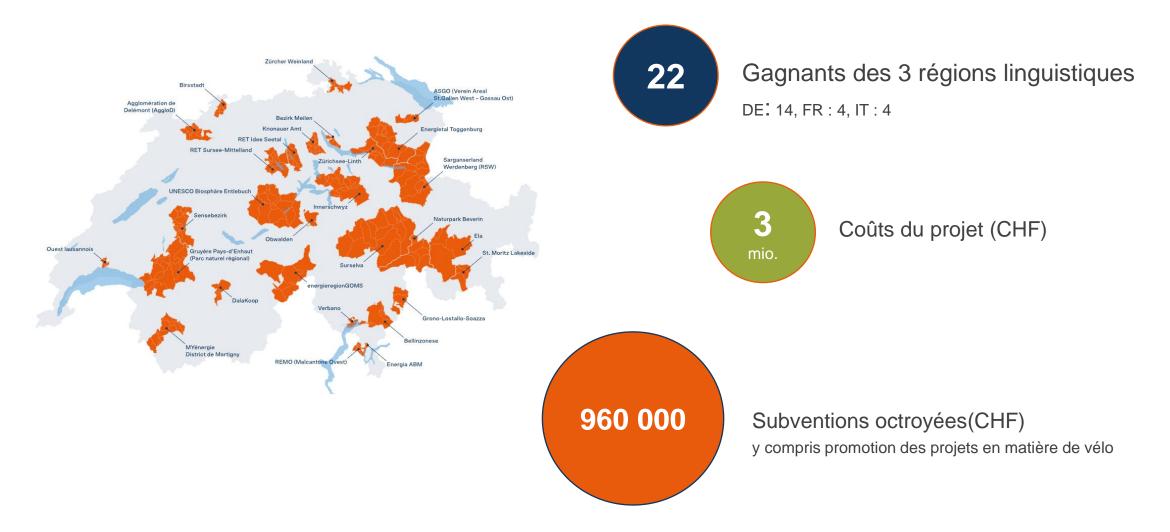
Chauffez renouvelable: systèmes de chauffage: des énergies fossiles aux énergies renouvelables

Mobilité électrique: développement de la mobilité électrique

MakeHeatSimple: système de commande à distance pour les chauffages des résidences secondaires

Les villes et les communes peuvent choisir jusqu'à 2 thèmes, les aborder lors de séances d'informations et effectuer des actions d'accompagnement s'y rapportant

Phase de projet en cours Région-Energie – Faits et chiffres (mise en œuvre 2022/2023)



Phase de projet en cours Région-Energie – Faits et chiffres (mise en œuvre 2022/2023)

- Au total, **32 projets** ont été déposés
 - La plupart comprennent seulement 1 projet (14x)
 - Le reste comprend 2 projets (6x) ou un maximum de 3 projets (2x)
- 9 projets concernant les bilans énergétiques et climatiques, ainsi que l'élaboration de principes directeurs (saisie possible en tant que 2e projet)
- Aperçu des projets actuellement soutenus sur le site Internet (<u>Download</u>)



Phase de projet en cours Région-Energie (mise en œuvre 2022/2023)



	2022													2023													2024			
outien de projet Région-Energie:	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Jan	Fév	Mar			
Début du projet	01.01																													
Mise en œuvre du projet																														
Fin du projet																								31.12						
Si nécessaire, travaux de fin d'études																										29.02	į			
Conseiller Région-Energie	Entretien annuel jusqu'au 31.10									Entretien annuel jusqu'au 31.10																				
Rapport intermédiaire & facture 22 (env. 40%)										31.10																				
Rapport final provisoire facture 23 (env. 40%)																						31.10								
Rapport final définitif facture 24 (env. 20 %)																										29.02				

Pour information sur le soutien futur:

Appel d'offres projets temporaires			01.05											01.03
Programme de soutien de <u>SuisseEnergie</u> pour les communes 2023 Région-Energie & projets temporaires								01.03						

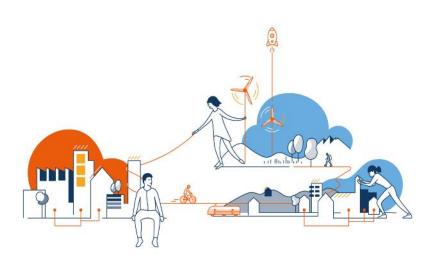
Futur programme de soutien de SuisseEnergie Prochain appel à projets

Mise au concours en mars 2023

Date limite de dépôt de dossier: 31 juillet 2023

Début du projet: 1^{er} janvier 2024

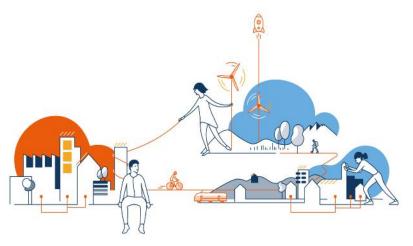
- Fin du projet: 31 décembre 2025



Futur programme de soutien: Prestations

- Durée 2 ans (exemple: soumission à partir de mars 2023 et mise en œuvre en 2024-2025)
- Contributions pour 1-3 projets:
 - À présent 15'000 30'000 CHF par an
 - Max. 40% des coûts totaux (prestations propres incluses)
- Entretien annuel avec le/la conseiller/conseillère Région-Energie (la Région peut mandater le/la conseiller/conseillère pour des tâches supplémentaires)

Futur programme de soutien: Conditions



Exigences minimales pour les organismes responsables intercommunaux:

- Périmètre cohérent du point de vue géographique (les exceptions doivent être justifiées)
- Engagement formel en faveur d'une collaboration entre les communes membres (p. ex. convention de collaboration [Lettre d'engagement], statuts, répertoire des communes membres, procès-verbal de décisions de l'assemblée des délégués, etc.)
- Base financière de l'institution intercommunale garantie
- Bilan énergétique actuel & principe directeur pour tout le périmètre de l'organisme responsable du projet (ne remontant pas à plus de 5 ans, sinon il s'agit d'un projet possible)

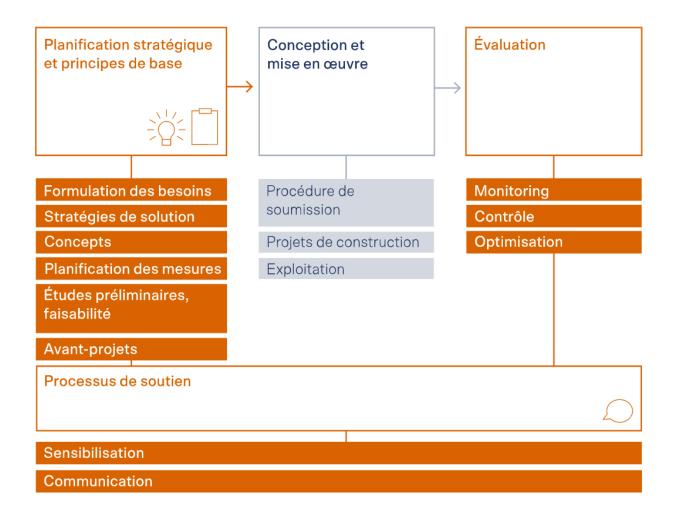
Futur programme de soutien: Exigences relatives aux projets

Exigences minimales relatives aux projets:

- 1. Projet issu des champs d'action prioritaires de SuisseEnergie
- Efficacité énergétique des bâtiments et énergies renouvelables
- Mobilité
- Installations et processus dans le secteur de l'industrie et des services
- 2. Projets dans diverses phases de planification et du monitoring (voir graphique sur la slide suivante)



Futur programme de soutien: Quelles phases de projet peuvent être soutenues?



Futur programme de soutien: Critères d'évaluation

Au niveau institutionnel:

- **Degré d'organisation** de la Région-Energie
- Couverture de la Région-Energie par le périmètre d'action des projets (entité géographique)

Au niveau du projet:

- Etendue et qualité des effets prévisibles du projet prévu, en particulier en ce qui concerne l'efficacité énergétique, les énergies renouvelables et la réduction de CO₂
- Qualité du contenu du dossier
- > Jusqu'à 25 Régions-Energie ayant soumis les meilleures propositions de projet seront soutenues
- > Conclusion: prestations et conditions similaires à 2021 / légères adaptations des documents

Leçons tirées du dernier programme de soutien

- Consulter attentivement les documents de base: Aide-mémoire et **guide** avec les informations principales, disponibles en tout temps **SOUS** https://www.localenergy.swiss/fr/programme/projektfoerderung/energie-regionen.html#/
- Aucun projet d'infrastructure n'est encouragé, y c. les infrastructures et les outils IT
- Les taux horaires doivent être mentionnés sur les offres et être **compatibles** avec les évaluations de l'OFEN
- Les textes sur le portail pour le dépôt de la demande doivent être **concis** (aucun texte superflu)

Informations détaillées : Aide-mémoire et quide

Les informations détaillées sur les conditions de soumission, les critères d'évaluation et les formalités relatives au dépôt de l'offre figurent dans l'aide-mémoire. (pdf) Veuillez lire le guide (pdf) relatif à l'encouragement avant de soumettre votre offre. Le guide explique plus en détail comment remplir les documents, comment déposer une demande de subvention et montre des exemples de projets donnant droit à une subvention.

Vous trouverez d'autres documents dans l'Espace de travail.

Demander une subvention

Faites votre demande de subvention ici.

Toutes les informations importantes se trouvent sur le site Internet du programme de soutien Région-**Energie**

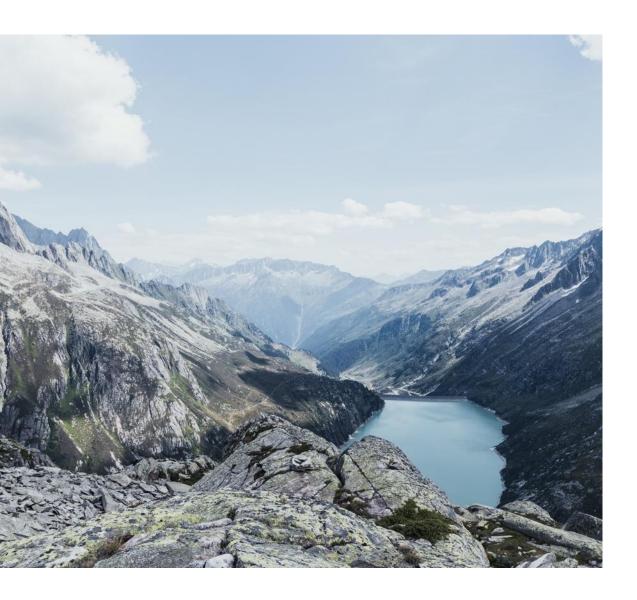
Echange d'expériences Région-Energie 2022

Les villes, les communes et les régions peuvent postuler...



- Les villes, les communes et les régions ont un rôle déterminant à jouer pour atteindre les objectifs de la Stratégie énergétique 2050 et de l'Accord de Paris sur le climat.
- « SuisseEnergie pour les communes » leur apporte un soutien à l'aide de différents programmes de soutien dans les domaines suivants: efficacité énergétique des bâtiments, énergies renouvelables, mobilité, installations

et **processus**. Smart City 2022 2022 2023 Innovation Projects **Projets temporaires** Communes pionnières SCIP pour les communes spontanées pour les communes ambitieuses pour les communes et Communes: jusqu'à CHF 12'000 CHF 80'000 - CHF 100'000 régions innovantes Régions: jusqu'à CHF 36'000 par année Projets gagnants: jusqu'à CHF 60'000 Idées récompensées : CHF 5'000 2023 2023 Villes et communes Soutien dans le cadre Région-Energie innovantes du processus pour les activités intercommunales pour les communes engagées CHF 15'000 - CHF 30'000 pour les Cités de l'énergie et ISO CHF 15'000 - CHF 30'000 par année CHF 4'000 / CHF 10'000 par année





Des questions?

